

DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE

Commune de Glières-Val-de-Borne



Si vous souhaitez obtenir des informations sur votre dossier :

Thomas COUCHOT, Service mutualisé d'instruction du
Droits des Sols, Communauté de Communes Faucigny
Glières :
Tél : **04 50 25 22 50** - t.couchot@ccfg.fr

Objet : Notre courrier en R/AR en date du 24/11/2025 - Demande d'autorisation n°DP0742122500064 pour la réfection de la couverture et charpente existante, déclarée sans suite.

Monsieur,

Vous avez déposé le 04/11/2025 à la mairie un Déclaration Préalable Constructions (DPC).

Par lettre sus visée, il vous avait été demandé certaines pièces complémentaires.

L'ensemble des pièces n'ayant pas été adressée à la mairie à la date du 24/02/2026, vous êtes réputé avoir renoncé à votre projet.

Votre demande fait donc l'objet d'une décision tacite d'opposition conformément à l'article R. 423-39 du code de l'urbanisme.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Glières-Val-de-Borne,
Le 26 février 2026.

Le Maire,
Christophe FOURNIER



La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L 2131-2 du Code général des collectivités territoriales.